



AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 2729-2019-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2729-2019-1.

Le conseil municipal a adopté, par résolution, à sa séance du 21 mai 2019, le projet de Règlement 2729-2019-1 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 concernant la prohibition de l'hébergement commercial dans la zone rurale-forestière Jh01Bf, dans le secteur du chemin Fortin.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

<i>Article</i>	<i>Objet</i>	<i>Zones existantes concernées</i>
1	Prohiber l'hébergement commercial (C3.2) dans la zone rurale-forestière Jh01Bf, dans le secteur du chemin Fortin. (Annexe I).	Jh01Bf

Ce projet de règlement concerne la zone Jh01Bf.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le mardi 11 juin 2019 à 19 h 30**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que le plan de la zone concernée, peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan de la zone concernée est annexé au présent avis.

Donné à Magog, le 22 mai 2019.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe

